



Bénéficiaire de « l'investissement d'avenir : prêt robotique » (fonds épuisé)

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- Dernière vérification de la fiche : 18/05/2020
- Dernière mise à jour de la fiche : 18/05/2020

Les entreprises industrielles peuvent bénéficier d'une aide financière appelée « investissement d'avenir : prêt robotique ». Quelles sont les conditions à remplir pour en bénéficier ? Quel est le montant de l'aide financière ? Quelles sont les opérations éligibles à ce prêt ?

Prêt robotique : pour qui ?

Quel est l'objectif du prêt robotique ? L'objectif du « prêt robotique » est d'encourager les investissements des entreprises dans des projets d'acquisition de robots afin d'améliorer leur compétitivité.

Qui peut en bénéficier ?...

{ABONNEZ-VOUS}

Prêt robotique : pour quoi ?

Quel est le montant du prêt ? Le montant du prêt délivré est compris entre 100 000 € et 5 000 000 €, sur une durée de 7 ans, dont 2 ans de différé d'amortissement en capital.

Qui délivre le prêt ?...

{ABONNEZ-VOUS}